16 NOV. 2004

MEDOTELS
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 305 000 euro
Siége Social : 30 avenue Carnot
91300 MASSY

N° 421 216 276 RCS EVRY

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2004

L'an deux mil quatre
Le 7 octobre
à 12 heures 30

Les membres de l'Assemblée Générale de la société MEDOTELS se sont réunis dans les locaux de la société BATIPART sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-Claude GEORGES FRANCOIS préside la séance en sa qualité de représentant de la Société SERIENCE, principal Associé de la Société.

Monsieur Frédéric HOEPFFNER est désigné comme secrétaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- Les statuts de la Société
- La feuille de présence à l'Assemblée Générale
- Les pouvoirs des Associés représentés
- Les copies des lettres de convocation et celle de Monsieur le Commissaire Aux Comptes
- Les rapports de la Gérance
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale

Puis le Président déclare que le rapport de la Gérance et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements prévus par la Loi et les Règlements ont été tenus à la disposition des membres de l'Assemblée, au siège social de la société, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président ouvre alors la séance et rappelle l'ordre du jour :

Révocation du Gérant
Nomination du nouveau Gérant
Pouvoirs à conférer pour les formalités

Le Président donne lecture de son rapport puis ouvre les débats.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés décident de mettre fin, à compter de ce jour, aux fonctions de Gérant exercées par Monsieur Jean-Philippe RAFFA.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés décident de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Jean-Claude GEORGES FRANCOIS domicilié 10 avenue de l'Opéra à Paris (75001), pour une durée indéterminée, aux fonctions de Gérant de la société en remplacement de Monsieur Jean-Philippe RAFFA, Gérant révoqué.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Gérant pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées, et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Jean-Claude GEORGES FRANCOIS
Gérant

Frédéric HOEPFFNER
Le Secrétaire